

## **CHAMPAGNAC-LA-PRUNE**

### **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2025**

Présents : Christelle BIDAULT, Jacques BOMBAL, Jean-Paul CHATAUR, Michel DUBOIS, Sandra FAUCHER, Lionel MARTY, Grégoire NAVEZ

#### **Ordre du jour**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 12 avril 2025
- Isolation d'un appartement et d'un bureau en Mairie : Choix de l'entreprise
- Questions diverses

En préambule, Christelle revient sur la démission de trois conseillers municipaux (Bruno BRINDEL, Serge LEFEBVRE, Roland POUGET) dont l'ensemble des membres du Conseil avait été mis en copie de leur lettre. Elle nous informe qu'aucune démarche ou encore aucun nouveau scrutin sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, dicit la Préfecture.

**Désignation d'un secrétaire de séance : Sandra FAUCHER**

**Approbation du procès-verbal du 12 avril 2025 :**

**Résultat du vote ➤ Pour : 7**

#### **Isolation d'un appartement et d'un bureau en Mairie : Choix de l'entreprise**

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'un des logements est vacant,

Que le diagnostic de performance énergétique classe ce logement en catégorie G, il ne peut donc plus être proposé à la location, et cela même après le changement de mode de chauffage,

Que des évaluations énergétiques ont été réalisées par les services de Tulle Agglo,

Que les préconisations pour passer en catégorie D sont : l'isolation et la pose d'une VMC hygroréglable de type B,

Que suite à l'annonce de fermeture de l'épicerie actuelle, il est envisagé de transférer l'Agence postale non plus dans le restaurant bar multiservices mais en Mairie,

Qu'il y a lieu d'isoler, également, le bureau qui va accueillir l'agence postale, pour réduire les coûts de chauffage et améliorer le confort de la pièce,

Considérant qu'il est aussi envisagé de réaliser les travaux annexes : dépose et repose des radiateurs avec modification du réseau de tuyauterie, modification de l'installation du réseau électrique et mise en place d'une VMC hygroréglable de type B dans le logement ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

Considérant que trois entreprises ont été consultées le 19 avril 2025 ;

Considérant que seul un opérateur économique a remis une offre recevable dans le délai imparti ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'acter que l'entreprise PEREIRA est retenue pour un montant de 6 220,25 € TTC,
- que Madame le Maire est autorisée à lancer les travaux et à signer tous documents afférant à cette affaire,

- que Madame le Maire est autorisée à solliciter toutes les aides possibles auprès des partenaires.

Christelle indique que trois entreprises ont été consultées le 19/04 ; les mêmes que précédemment. Seule une a répondu : l'entreprise PEREIRA. Pour information, elle intervient également pour le restaurant bar multiservices.

D'après l'évaluation thermique proposée par Tulle Agglo, un passage du DPE de G à D du logement est évoqué à titre indicatif.

Les aides financières possibles se résument au Conseil départemental et à La Poste, uniquement bien sûr, sur la partie Agence postale.

Il faudra prévoir une couche de peinture sur les cloisons intérieures du logement. Ce travail devra être assuré par la municipalité. Il faudrait que les travaux soient terminés avant la mise en route du chauffage.

**Résultat du vote ➤ Pour : 7**

## Questions diverses

### 1/ Itinérance douce (Christelle)

Christelle présente le panneau et propose la place de l'église pour son emplacement à côté de celui de la randonnée Chemin faisant. Cet emplacement nécessite un marquage au sol pour la mise en place du panneau étape. Il faudra se rendre sur place pour déterminer le lieu le mieux adapté.

L'entretien est assuré par Tulle Agglo sauf un petit bout par la commune. Il faudra s'assurer que cela soit fait et à quel(s) moment(s) de l'année.

Se renseigner auprès de Basile LEYMOND (OTI) pour savoir si le grand panneau contre l'église présentant les différentes boucles de la Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Étangs est toujours d'actualité.

### 2/ Voirie (Grégoire et Jean-Paul)

Les travaux sont bien programmés au Theil pour cette année et plus précisément, courant de l'été.

Une demande a été faite pour que Tulle Agglo prévoit une réunion d'informations auprès des habitants du village fin mai à la salle polyvalente. Les dates du 26 et du 27/05 seront proposées à M. TABARD.

### 3/ Encombrants (Jean-Paul)

Mise à disposition d'un emplacement (près du garage démolé) pour que les administrés puissent mettre leurs encombrants durant cette semaine (mercredi / vendredi / weekend).

Un dispositif porte-à-porte avec un camion pourra être envisageable deux fois dans l'année selon un cahier des charges précis. Il faudra se renseigner pour le proposer à nos administrés.

Grégoire propose d'aller visiter le chantier du restaurant multiservices.

Séance levée à 20h05

Le Maire, Christelle BIDAULT

Le secrétaire de séance,